

SESSION 2012

SUJET
DNB P 12-57

SÉRIE PROFESSIONNELLE

EXAMEN : DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

ÉPREUVE : PRÉVENTION, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

DURÉE : 1 heure

COEFFICIENT : 1

NB DE PAGE(S) : 7

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET PRÉVENTION, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

2 points sont attribués à l'orthographe et à la présentation <u>Construire son projet professionnel (6,5 points)</u>

Un élève qui suit une formation de CAP Agent Polyvalent de Restauration en lycée professionnel doit effectuer une Période de Formation en Milieu Professionnel.

-						
1- (Cocher la	a signification	correcte du t	erme CAP		(0.5)
-	Contrat d'Association Préférentielle			Connaissance Acquise F	(0,5 point) Prioritaire	
_ (Certificat d'Aptitude Professionnelle ☐ Ca			apacité d'Apprendre Provisoi	re	
2-]	Étudier le document ci-dessous puis répondre aux questions 2.1 et 2.2.					
]	<u>Documer</u>	nt 1 : parcour	s d'études Licences professionnel	Doctorats Masters	- Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3	
BEP/BEPA Terminale	MMC BMA A A A CAP/CAPA 2° année	MC Bac pro Terminale professionnelle Première professionnelle Seconde professionnelle	Bac techno - BT/BT/ Terminale technologique Première technologique Seconde Seconde	A Bac général Terminale générale Première générale conde générale	Niveau 4 Niveau 5	
• en ly	ROFESSIONN cée profession entre de form	IELLE	VOIE GÉN TECHNOL • en lycée	ÉRALE ET OGIQUE		
	Après	la 3º	Après	la 3º	Niveau 6	
2.1-	Relever à	parcours d' a partir du do		veau de fo	NIVEAUX DE FORMATION rmation du diplôme préparé.	(0,5 point)
2.2-	Rappeler	en combien o	l'années l'élèv	ve prépare	ce diplôme.par la voie scolair	e. (0,5 point)

SUJET	DIPLÔME NATIONAL DU BREVET
DNB P 12-57	PRÉVENTION, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

3- Lire les extraits de convention de formation en entreprise ci-dessous puis répondre à la question 3.1.

Document 2 ; extrait d'une convention de Période de Formation en Milieu Professionnel

Article 4 – L'élève demeure, durant ces périodes de formation en milieu professionnel, sous statut scolaire. Il ne peut en aucun cas prétendre à une rémunération [...].

Article 5 – En ce qui concerne la durée du travail, tous les élèves sont soumis à la durée hebdomadaire légale [...]. En ce qui concerne le travail de nuit, seul l'élève majeur [...] peut être incorporé à une équipe de nuit.

Article 6 – La durée du travail de l'élève mineur ne peut excéder 8 heures par jour et 39 heures par semaine. Le repos hebdomadaire de l'élève mineur doit être d'une durée minimale de deux jours consécutifs.

3.1- Relier par une flèche chaque début de phrase du tableau ci-dessous à la réponse correcte.

Début de phrase	Réponses		
La convention concerne O	O l'élève et ses parents (0,5 point) O le lycéen, l'entreprise et le lycée		
Le lycéen est sous statut O	O scolaire (0,5 point) O de salarié		
Un lycéen de 16 ans O	O peut travailler de 3 heures du matin à 8 heures. (0,5 point) O ne peut pas travailler de 3 heures du matin à 8 heures.		
Le lycéen stagiaire O	O peut travailler en continu 10 heures par jour (0,5 point) O ne peut pas travailler plus de 8 heures par jour		

4-	Entourer les deux entreprises dans lesquelles le lycéen du CAP Agent Polyvalent de
	Restauration peut prétendre à suivre sa Période de Formation en Milieu Professionnel.
	(1 point

Sandwicherie	Atelie	r automobile	Plom	berie	Vétérinaire
Commerce de vêteme	ents	Restaurant d'en	treprise	Bijoutier	Secrétariat de mairie

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET PRÉVENTION, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

5- Donner deux informations que doit noter le stagiaire pour finir de rédiger le CV cidessous.(2 points)

AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Préparation, assemblage, mise en valeur des mets simples dans le respect des consignes et de la réglementation relatives à l'hygiène et la sécurité.

Mise en place des espaces de distribution et de vente et réapprovisionnement au cours du service.

Activités de nettoyage et d'entretien des locaux, des matériels, de la vaisselle.

Conseil au client et présentation de produits à consommer sur place ou à emporter.

Participation à la mise en valeur de l'image de marque de l'entreprise.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Novembre 2011 : 3 semaines de Période de formation en Milieu Professionnel à la Crêperie « les Délices » - PUNAAUIA (production de préparations chaudes, mise en place de la distribution et service au client)

Juin 2011 : 4 semaines de Période de formation en Milieu Professionnel à la cantine du lycée de PIRAE (production de préparations froides et chaudes, mise en place de la distribution et service au client, entretien des locaux des matériels des équipements)

Octobre 2010 : 3 semaines de Période de formation en Milieu Professionnel au Snack M de PAPEETE (production de préparations froides et chaudes, entretien des locaux des matériels des équipements)

FORMATION

2010 -2012 CAP Agent Polyvalent de Restauration – LP Mac GYVER

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET PRÉVENTION, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Prévenir les risques de la vie courante (5, 5 points)

Au cours de sa période de formation en milieu professionnel, un lycéen peut être exposé à divers risques.

6- Identifier correct.	à quel type de risque se rapporte chaque illustration en la reliant au titre				
concet.			(1,5 point)		
0		O	O		
O Risque de brûlure thermique		O Risque de coupure	O Risque électrique		
7- Cocher qu	natre dommages possibles	s du risque lié au bruit.	(2)		
□perte d'audition	n □ plaie superficielle	□fracture	(2 points) □manque d'attention		
□ mal de dos □fatigue		□entorse	□hernie discale		
□ infection □ allergie		□stress	□écrasement		
8- Compléter le tableau ci –dessous en proposant une mesure de prévention adaptée aux risques présentés. (2 points)					
Risque	Une prévention ada	ptee			
chimique					
de brûlure thermique					

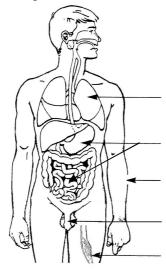
DIPLÔME NATIONAL DU BREVET PRÉVENTION, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Combattre les maladies infectieuses (6 points)

Le lycéen se coupe en déchargeant des marchandises. Il risque une infection de sa plaie.

9- Légender le schéma ci-dessous avec les voies possibles de pénétration des microorganismes : voie digestive, voie respiratoire, voie cutanée, voie uro-génitale, voie sanguine.

(2,5 *points*)



10- Citer alors les deux voies posibles de pénétration des micro-organismes qui se développent dans la plaie.

(1 point)

Un traitement aux antibiotiques s'avère nécessaire.

11- Lire l'étiquette de l'antibiotique ci -dessous puis répondre aux questions 11.1 à 11.3.

Document 3 : Antibiotique bactéricide du groupe des pénicillines.

Il est actif sur les staphylocoques et les streptocoques.

Indications thérapeutiques : manifestation respiratoires, O.R.L. (nez, oreilles, gorge), cutanées et osseuses, septicémiques.

Ce médicament appartient à la famille des antibiotiques. Il a pour rôle de combattre l'infection dont vous êtes atteint en détruisant les micro-organismes qui en sont la cause.

Votre médecin a choisi cet antibiotique et non un autre car il convient précisément à votre cas et à votre maladie actuelle.

Vous ne devez donc pas l'utiliser à l'avenir sans l'avis de votre médecin pour combattre une maladie même semblable en apparence

- ni pour vous-même, ni pour quelqu'un d'autre.

Pour être efficace, cet antibiotique doit être utilisé régulièrement, aux doses prescrites, et aussi longtemps que votre médecin vous l'aura conseillé. Si vous arrêtiez le traitement avant son terme, une rechute pourrait se produire et votre guérison être retardée et devenir difficile.

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET PRÉVENTION, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

11.1- Entourer les deux micro-organismes sur lesquels agit l'antibiotique. (Remarque : les illustrations ne sont pas à l'échelle).

(1 *point*)





Algue microscopique



Champignon microscopique: moisissure







Bactérie : bacille bâtonnet

Bactérie: spirochète

Protozoaire

Bactérie: streptocoques



Champignon microscopique: levure Bactérie: staphylocoques

11.2- Souligner dans le document 3 le rôle de l'antibiotique.

(0,5 point)

11.3- Expliquer ce qui se passe si la personne cesse son traitement avant son terme

(1 point)